

# The Transition Institute 1.5

L'ambition d'une véritable transition

## FICHE D'INFORMATION DONATEURS TTI.5

Être donateur de TTI.5 c'est :

PARTICULIER

ENTREPRISE

BIENFAITEUR

MÉCÈNE ET GRAND MÉCÈNE

### UNE CONVICTION

Participer à un projet visionnaire et novateur, centré sur la jeunesse, la formation, les solutions et l'éclairage de stratégies



### ALIMENTER ET ÉCHANGER SUR LA PERTINENCE DES QUESTIONS DE RECHERCHE PORTÉES PAR L'INSTITUT

Participer au **Conseil TTI.5** : trois sessions annuelles pour échanger de façon privilégiée sur le programme de l'Institut



### UNE RESTITUTION PRIVILÉGIÉE DE NOS RÉSULTATS ET UN ACCÈS A L'EXPERTISE DES CHERCHEURS ET DES ÉLÈVES CHERCHEURS

Les donateurs seront invités à tous nos séminaires, colloques et au **Forum annuel de TTI.5**



Nous discuterons avec eux **d'actions de médiation scientifique et de formation** à mettre en place au sein de leur entité en faisant intervenir nos enseignants chercheurs de renom



Nous organiserons des rencontres privilégiées à la demande : avec les étudiants du parcours académique TTI.5 pour la **réalisation de stages et/ou de projets et avec nos enseignants chercheurs**



Accès privilégié et en avant-première à nos productions



### COMMUNICATION

Affichage de votre logo sur le site internet de TTI.5 **selon la catégorie de donateur**



\* Les donateurs particuliers pourront s'ils le souhaitent et sous condition intégrer le Club des donateurs TTI.5 qui disposera d'un siège au Conseil TTI.5

## Les catégories de donateurs :

**MÉCÉNAT D'ENTREPRISE** : Nous souhaitons un engagement sur 5 ans qui, s'il atteint les montants suivants, fait accéder au titre de :



Toute autre formule sera bien entendu envisageable.

Les déductions fiscales sur les dons sont : **60 %**

du montant de votre don sont déductibles de votre impôt sur les sociétés (dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires).

Pour nous soutenir, merci de nous contacter : ✉ [tti.5@minesparis.psl.eu](mailto:tti.5@minesparis.psl.eu)

**DONATEUR PARTICULIER** : Nous proposons des formules permettant de financer des projets concrets et que les donateurs pourront suivre de façon privilégiée. Par exemple :



Toute autre formule sera bien entendu envisageable.

Les déductions fiscales sur les dons sont :

**66 %**

du montant de votre don sont déductibles de votre impôt sur le revenu (IR) (dans la limite de 20 % de votre revenu imposable).

**75 %**

du montant de votre don sont déductibles de votre impôt sur la fortune immobilière (IFI) (dans la limite de 50 000 €).

Chaque don compte



<https://the-transition-institute.minesparis.psl.eu>  
[tti.5@minesparis.psl.eu](mailto:tti.5@minesparis.psl.eu)  
 04 93 95 75 22

## Nous soutenir

• Par CB sur le site  
<https://soutenir.mines-paristech.fr/TTI-5>

• Par chèque  
 À l'ordre de la Fondation Mines Paris

• Par virement  
 Fondation Mines Paris : BNP Paribas  
 IBAN : FR76 3000 4027 9000 01027794 648 – BIC : BNPAFRPPAA